

## Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

code postal : 89630

Commune de **BUSSIÈRES**

code Insee : 89058

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° DDT-SEFREN-URN-2020-0015

du 30/07/2020

mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui  non 

date	aléa
date	aléa
date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPRn intègre des prescriptions de travaux :

oui  non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui  non 

date :	aléa :
date :	aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPRm intègre des prescriptions de travaux :

oui  non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)**4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **prescrit et non encore approuvé**oui  non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **approuvé**oui  non 

date :	aléa :
date :	aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPRt intègre des prescriptions de travaux :

oui  non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
 très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R.125-24 du Code de l'environnement est :

<http://www.legifrance.gouv.fr> - Article D563.8-1 du code de l'environnementconsultable sur Internet \* **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) :

oui  non 

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

La commune se situe dans une zone à potentiel radon classée de niveau 3

oui  non 

<http://www.legifrance.gouv.fr> – Arrêté du 27/06/2018 portant délimitation des zones à potentiel radon  
 Article R.125-24 du code de l'environnement

**8. Cartographie de l'ensemble des risques (argiles, inondations, radon ...)**<http://www.georisques.gouv.fr>**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr> dans la rubrique : *Connaître les risques près de chez soi*

Date : 30 juillet 2020

Le préfet de l'Yonne,